23 OCTOBRE 2026

Déclaration de Dakar

Renforcer les systèmes de recherche en Afrique francophone au service de la souveraineté et du développement



Adoptée le 23 octobre 2026
à Dakar, Sénégal, à l'issue du

Forum Régional de Dakar

Repenser le futur de la recherche en Afrique francophone

20-23 Octobre 2026

Résumé exécutif

La Déclaration de Dakar sur le renforcement des systèmes de recherche en Afrique francophone, a été adoptée le 23 octobre 2026, à l'issue du Forum régional « Repenser le futur de la recherche en Afrique francophone : capacités, financements, synergies » (20-23 octobre 2026) à Dakar, Sénégal. Elle appelle à investir de façon stratégique dans les systèmes de recherche africains afin qu'ils contribuent pleinement à la souveraineté scientifique, à l'équité dans la production des connaissances et au développement durable. Tout en s'inscrivant dans la continuité des grandes Déclarations africaines et internationales relatives à la recherche, à l'innovation et au développement, la Déclaration de Dakar apporte une contribution spécifique en plaçant la notion de système de recherche au cœur de l'analyse et de l'action. Elle propose ainsi de dépasser une approche centrée sur les institutions, les projets ou les financements pris isolément, pour considérer leur effet durable sur les interactions entre chercheurs, institutions, financeurs, décideurs publics, secteur privé et société civile comme le fondement même des capacités scientifiques et de leur renforcement durable.

La Déclaration s'articule autour de sept principes, organisés autour de trois ambitions majeures.

1. Renforcer la souveraineté scientifique africaine

Les pays africains doivent disposer de la capacité de définir eux-mêmes leurs priorités scientifiques à travers des agendas nationaux de recherche clairement établis, élaborés en dialogue avec leurs sociétés et alignés sur leurs besoins de développement. Cette souveraineté repose sur des institutions fortes, des mécanismes nationaux de coordination efficaces, des financements prévisibles, des infrastructures numériques et scientifiques adaptées, ainsi que sur la maîtrise des données et de la propriété intellectuelle. Elle implique de soutenir les sciences sociales pour une meilleure compréhension des systèmes de recherche et de leur trajectoire, de développer des collaborations internationales équitables, de renforcer les liens avec la diaspora scientifique et de promouvoir une science au service des intérêts africains. Une attention particulière est portée au développement d'infrastructures numériques régionales, à la science ouverte et à l'intégration du secteur privé dans les efforts de recherche et d'innovation.

2. Promouvoir l'équité dans la production et l'utilisation des connaissances

La Déclaration défend une vision inclusive de la recherche qui reconnaît la diversité des acteurs, des savoirs et des formes de contribution scientifique. Elle appelle à valoriser le rôle de tous les acteurs qui contribuent à la production, à la circulation et à l'utilisation des connaissances, notamment les jeunes chercheurs, les femmes scientifiques, les

doctorants, les gestionnaires de recherche, les administrateurs de données, les personnels techniques, les éditeurs scientifiques, les médias, les décideurs publics, les diasporas scientifiques, la société civile, le secteur privé et les détenteurs de savoirs locaux, autochtones et traditionnels. Elle préconise de faire de l'intermédiation entre science, politiques publiques et société une fonction et une capacité reconnues et financées. La Déclaration recommande également de réformer les systèmes d'évaluation afin que la qualité de la recherche soit appréciée non seulement à travers les publications scientifiques, mais aussi au regard de son impact social, de sa contribution aux politiques publiques, de la production de données et du renforcement des capacités.

3. Assurer la durabilité des systèmes de recherche

La Déclaration appelle à dépasser une approche centrée sur des projets de court terme pour investir durablement dans les systèmes de recherche eux-mêmes. Les gouvernements, bailleurs et partenaires du développement sont invités à soutenir les institutions, les équipes, les infrastructures, les réseaux scientifiques et les mécanismes nationaux de pilotage de la recherche. La Déclaration souligne que des méthodologies éprouvées de diagnostic et de renforcement des systèmes de recherche existent déjà et peuvent servir de base à cette réorientation des investissements vers le développement de capacités scientifiques durables. Celles-ci incluent notamment le financement institutionnel fondé sur la demande et les priorités définies localement, le soutien aux plateformes multilingues de publication scientifique, l'organisation d'espaces de dialogue et de concertation entre les acteurs de la recherche, ainsi que les efforts d'observation, d'analyse et de recherche sur les systèmes de recherche eux-mêmes.

Enfin, les signataires s'engagent à assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de la Déclaration au moyen d'indicateurs communs et d'un mécanisme de pilotage coordonné par le GDN et le LASPAD, les organisateurs du Forum, à la demande des premiers signataires.

La Déclaration de Dakar affirme ainsi que le renforcement des systèmes de recherche, guidé par des agendas nationaux de recherche et des investissements qui sont redevables à cet objectif, constitue une condition essentielle de la souveraineté scientifique africaine, de l'efficacité des politiques publiques et du développement durable du continent.

Préambule

Réunis à Dakar, au Sénégal, dans le cadre du Forum régional 'Repenser le futur de la recherche en Afrique francophone: capacités, financements, synergies' du **20 au 23 octobre 2026**, nous reconnaissons l'importance des initiatives qui, au cours des quatre dernières décennies, ont appelé à repenser les relations entre production de connaissances, politiques publiques, développement et financement de la recherche (national et international).

Le Forum s'inscrit dans le prolongement de la **Déclaration d'Addis-Abeba** de l'Union africaine sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement (2007), par laquelle les chefs d'État africains ont réaffirmé le rôle stratégique de la recherche, de l'innovation et du renforcement des capacités scientifiques dans le développement du continent.

Le Forum s'appuie aussi sur les orientations de la Science, Technology and Innovation Strategy for Africa 2024 (**STISA-2024**) pour la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui fait de la recherche, de l'innovation, des infrastructures scientifiques et du renforcement des capacités humaines des leviers essentiels de la transformation du continent.

Il s'inscrit également dans le prolongement de la **Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte (2021)**, qui appelle à rendre les connaissances scientifiques plus accessibles, inclusives, équitables et collaboratives.

Le groupe réuni à Dakar rappelle également les orientations définies par nombreux cadres et appels continentaux et internationaux relatifs à la recherche, à l'innovation et au partage des connaissances :

La **Déclaration de Kampala** (1990) a affirmé l'indissociabilité de la liberté académique et de la responsabilité sociale des intellectuels africains.

La **Charte africaine pour des collaborations de recherche transformatrices** (2023), a appelé à rééquilibrer les partenariats scientifiques mondiaux, à renforcer le leadership africain dans la production des connaissances et à promouvoir des collaborations de recherche véritablement transformatrices.

La **Déclaration de San Francisco** (2012), a appelé à dépasser les approches étroites de l'évaluation de la recherche fondées sur les seuls indicateurs bibliométriques.

Le récent **Manifeste de Cotonou** (2026) a réaffirmé l'importance stratégique de la recherche africaine en sciences sociales, la nécessité de renforcer ses institutions et l'urgence de faire évoluer les modalités de son financement.

ette Déclaration s'inscrit également dans la continuité de la récente **Déclaration de**

Windhoek (2026) des Conseils africains de financement de la recherche, qui appelle à un renforcement du leadership africain, à une meilleure coordination des financements et à la consolidation d'institutions nationales capables de piloter durablement les systèmes de recherche et d'innovation.

La Déclaration qui suit est le fruit d'un processus de consultation engagé à l'initiative des organisateurs du Forum de Dakar et façonné par les contributions de chercheurs, d'universitaires, de gestionnaires de la recherche, de représentants de ministères, de fonds nationaux de recherche et d'innovation issus de l'ensemble de l'espace scientifique francophone africain. Ces consultations ont souligné que les défis de la recherche dépassent la seule question des financements ou des performances institutionnelles. Ils renvoient aux relations entre savoirs, pouvoir, société et développement, et à la collaboration des communautés scientifiques avec une multitude d'acteurs et institutions.

La Déclaration de Dakar propose de prolonger ces réflexions à travers une perspective systémique, fondée sur la notion de système de recherche. **Un système de recherche désigne l'ensemble des organisations, des individus, des ressources, des mécanismes de gouvernance et des interactions qui déterminent la capacité d'un pays à produire, diffuser et mobiliser des connaissances scientifiques au service du développement et de l'action publique**. Cette approche considère la recherche comme le produit d'un écosystème dans lequel interviennent universités, centres de recherche, organismes de financement, décideurs publics, secteur privé et société civile.

Cette approche répond au constat d'une fragmentation persistante des systèmes de recherche en Afrique francophone, qui se manifeste dans l'organisation des communautés scientifiques, l'accès aux financements, la gouvernance des institutions, les trajectoires professionnelles des chercheurs et la visibilité des productions scientifiques.

La notion de système de recherche constitue le socle des principes énoncés ici : elle invite à considérer les capacités scientifiques non comme une simple addition de projets ou d'institutions plus ou moins efficaces, mais comme le résultat d'interactions entre une diversité d'acteurs, de règles, de financements et de pratiques. Consciemment ou non, ces interactions font système.

La Déclaration de Dakar s'articule autour de trois ambitions :

- **Renforcer la souveraineté scientifique africaine,** grâce à des institutions, des infrastructures et des agendas de recherche portés localement.
- **Promouvoir l'équité dans la production et l'utilisation des connaissances,** en valorisant la diversité des acteurs, des savoirs et des contributions.
- **Assurer la durabilité des systèmes de recherche,** par des investissements de long terme et un renforcement continu des capacités scientifiques.

Pour renforcer la souveraineté scientifique africaine, nous affirmons la nécessité de :

1. Reconnaître les systèmes de recherche dans toute leur étendue, avec les sciences sociales, pour en permettre un pilotage stratégique

Si les politiques de recherche privilégient souvent l'innovation technologique et la valorisation économique, l'ensemble du cycle des politiques publiques, de leur conception à leur évaluation, repose sur une compréhension fine des sociétés, des institutions et des territoires. C'est précisément la contribution des sciences sociales : produire les connaissances nécessaires pour comprendre les dynamiques sociales, éclairer la décision publique et accompagner les transformations sociétales. La recherche et le développement doivent se questionner et se nourrir mutuellement. Les sciences sociales, dans leurs dimensions tant théoriques qu'appliquées, doivent donc être pleinement reconnues et soutenues comme une composante essentielle des systèmes de recherche nationaux et régionaux, de leur gouvernance et de leur transformation, conformément aux recommandations et aux engagements des États de la région dans le cadre de l'UNESCO.

La capacité de recherche d'un pays ne se réduit pas aux chercheurs principaux, à leurs institutions et à leurs financeurs. Elle repose sur un ensemble d'acteurs très variés : jeunes chercheurs, femmes scientifiques, gestionnaires de projets de recherche; décideurs publics, administrateurs de données; la diaspora; secteur privé, médias, détenteurs de savoirs locaux, autochtones et traditionnels, organisations de la société civile, communautés enquêtées et utilisateurs des connaissances, etc. Les contributions de ces acteurs demeurent insuffisamment reconnues. Ces deux constats invitent à porter un regard plus large, afin de mieux comprendre où se situent les capacités de recherche au sein d'une société, tant à l'intérieur qu'au-delà des institutions traditionnellement associées à la recherche, à l'intérieur et en dehors des frontières nationales, et de reconnaître les multiples lieux où se produisent, circulent et s'utilisent les connaissances.

Reconnaître l'existence d'un système de recherche appelle également la mise en place d'institutions capables d'appréhender la complexité et d'assurer la coordination de la recherche scientifique. Les mécanismes nationaux de coordination de la recherche, dont les fonds nationaux de recherche et d'innovation, occupent à cet égard une place centrale. Pour être efficaces, ils doivent pouvoir assurer le pilotage stratégique du système, coordonner les acteurs et renforcer la redevabilité des politiques de recherche.

Nous appelons les gouvernements et les organismes de financement à investir davantage dans la connaissance des systèmes de recherche eux-mêmes. Une politique de financement ambitieuse et redevable ne peut être fondée que sur un effort continu, ancrée localement et de haute qualité visant une cartographie fine de cet écosystème dans son ensemble. Cette fonction d'observation, d'analyse et d'apprentissage sur les systèmes de recherche dans toute leur étendue doit être reconnue comme un investissement stratégique.

2. Construire une souveraineté scientifique ouverte sur le monde

Une politique publique de recherche souveraine sous-entend la capacité pour une société à définir elle-même ses priorités et à les décliner en agendas de recherche nationaux et internationaux clairement formulés. Elle repose sur des institutions solides, des infrastructures adaptées et des capacités durables permettant à une société de participer pleinement aux échanges, débats et réseaux internationaux dans des conditions d'équité. La souveraineté scientifique concerne non seulement la maîtrise des technologies et des infrastructures, mais aussi la capacité à produire des analyses indépendantes des réalités sociales africaines, ce qui souligne le rôle fondamental des sciences sociales dans la construction de cette souveraineté.

La souveraineté scientifique suppose des financements prévisibles, une gouvernance des données (géospatiales, socio-économiques et environnementales) et des publications, des infrastructures numériques maîtrisées. Elle repose par ailleurs sur la capacité des acteurs de la recherche de collaborer au-delà des frontières nationales, sur leur participation active aux réseaux scientifiques régionaux et internationaux, ainsi que sur leur capacité à circuler, collaborer et se former au sein de ces espaces. La souveraineté scientifique est par ailleurs définie par la capacité des acteurs de la recherche d'utiliser ces ressources pour produire, diffuser, valoriser mais aussi protéger les connaissances. De cette définition découle l'impératif d'une propriété intellectuelle clairement établie : les données collectées en Afrique ou par des chercheurs africains ne doivent pas être diffusées sur des supports confiscatoires, ou être matériellement inaccessibles aux chercheurs et sociétés africaines ensuite. La souveraineté scientifique est également indissociable des libertés académiques. Elle ne doit être confondue ni avec l'isolement ni avec le contrôle politique de la recherche.

Pour les chercheurs d'Afrique francophone, la collaboration scientifique internationale doit être équitable et attentive aux inégalités globales qui infusent aussi la recherche académique. La collaboration "Sud / Sud", selon les normes et les critères d'évaluation formulés dans cette Déclaration, constitue un levier vers une recherche mondiale plus équitable.

Nous appelons à investir dans les collaborations internationales, la mobilité des chercheurs, l'accès aux réseaux scientifiques mondiaux, les liens avec la diaspora, le multilinguisme dans la recherche, ainsi que dans les outils numériques et d'intelligence artificielle qui permettent de réduire les barrières linguistiques et d'élargir l'accès à la production scientifique mondiale. L'internationalisation doit être pensée comme un levier de souveraineté scientifique, et non comme son contraire, par exemple en conditionnant tout projet à une participation effective des acteurs africains, de la gestion des budgets à la valorisation des résultats.

3. Faire des infrastructures numériques un bien public stratégique au service de la souveraineté scientifique

La recherche repose de plus en plus sur des infrastructures numériques : connectivité, réseaux, systèmes d'information, entrepôts de données, de documents et de logiciels scientifiques, plateformes collaboratives, archives, bases de données, corpus linguistiques, publications numériques et la prolifération d'outils d'intelligence artificielle. Ces infrastructures ne sont pas de simples supports techniques. Elles participent directement à la production, la conservation, au partage et à l'utilisation des connaissances.

Dans de nombreux pays d'Afrique francophone, les défis les plus fondamentaux liés aux infrastructures numériques demeurent toutefois d'actualité : accès fiable à Internet, connectivité des universités et centres de recherche, équipements informatiques, hébergement sécurisé des données ou accès aux publications scientifiques. Ces besoins coexistent désormais avec les enjeux plus récents liés à l'intelligence artificielle, aux capacités de calcul, à la gouvernance des données et aux plateformes numériques.
L'essor de l'intelligence artificielle appelle des règles claires d'usage dans la recherche, une gouvernance africaine des données produites sur les sociétés africaines et le renforcement des capacités africaines à concevoir ces outils et les mutualiser, y compris dans les langues africaines, et pas seulement à les utiliser.

Nous appelons à développer et mutualiser les infrastructures numériques au niveau régional, ainsi que les données, publications, archives, corpus linguistiques et autres ressources produites par la recherche, comme des biens communs scientifiques. Leur préservation, leur accessibilité, leur gouvernance et leur réutilisation doivent constituer des objectifs à part entière des politiques de recherche et d'innovation. Cela suppose notamment la définition de plans d'action sur la science ouverte, la mutualisation régionale des capacités de calcul et d'hébergement, la mise en place d'accords collectifs d'accès aux publications scientifiques et le financement des infrastructures numériques comme des investissements stratégiques de long terme plutôt que comme de simples lignes de projet.

Pour accroître l'équité et l'inclusion, et pour que tous les acteurs, savoirs et territoires participent à la production et à l'utilisation des connaissances, nous affirmons la nécessité de :

4. Faire de l'intermédiation un pilier des systèmes de recherche

La recherche en sciences sociales constitue un espace privilégié de dialogue entre savoirs différents, et de construction collective de réponses à des problèmes communs. Ce dialogue inclut également les savoirs autochtones, locaux et territorialisés, dont la contribution à la définition des questions de recherche et à la production de connaissances mérite une reconnaissance accrue.

Cette dimension collaborative ne doit pas être considérée comme un sous-produit de la recherche, mais comme l'une de ses fonctions essentielles. Elle exige une attention constante aux formats, aux processus, aux institutions et aux incitations qui permettent de faire travailler ensemble des acteurs aux intérêts, savoirs et temporalités différents.
Les médias ont une responsabilité dans la vulgarisation des connaissances scientifiques et leur circulation auprès des décideurs et des populations. En tant que tel, ils sont aussi constitutifs des systèmes de recherche en Afrique francophone.

Nous appelons à reconnaître pleinement cette fonction de collaboration et à continuer d'innover dans les manières de la rendre possible, y compris entre disciplines, secteurs et institutions. Cela suppose de reconnaître les fonctions et les capacités d'intermédiation comme un levier stratégique des systèmes de production, de circulation et d'utilisation des connaissances. Concrètement, il importe : (i) de reconnaître l'intermédiation comme une fonction professionnelle à part entière, au sein des ministères, des universités, des centres de recherche et des autres organisations de production et d'utilisation des connaissances, notamment en lui associant des postes, des parcours de carrière et des financements dédiés ; (ii) de réserver une part des financements de recherche aux activités de dialogue, de traduction, de diffusion et d'engagement auprès des décideurs et du public ; et (iii) de promouvoir des espaces réguliers de rencontre entre chercheurs, décideurs et autres acteurs de la société, articulés aux cycles de planification, de décision et de budgétisation des politiques publiques. La co-construction d'agendas nationaux de recherche, les partenariats de long terme, les dispositifs d'intermédiation, la recherche menée au sein des administrations ou du secteur privé, ainsi que les différentes formes de dialogue entre science et société constituent autant de voies à développer et à renforcer. (1)

1 La Recommandation de l'UNESCO concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017, §8 et §9) invite les États à mettre en place des mécanismes institutionnels permettant aux chercheurs de contribuer à l'élaboration des politiques de recherche et d'apporter une expertise indépendante aux décideurs publics, dans des conditions de transparence, de redevabilité et de Déclaration des conflits d'intérêts. La Recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte (2021, §10 et §17(g)) renforce cette orientation en faisant de l'ouverture aux acteurs de la société un principe fondamental de la production des connaissances et en encourageant des modèles de coproduction associant les communautés scientifiques, les décideurs, le secteur privé et la société civile. Les fonctions d'intermédiation et d'interface entre recherche, politique publique et société constituent une traduction opérationnelle de ces principes.

5. Évaluer la recherche, les institutions de recherche et les carrières de recherche également à partir de leur impact social

Une recherche de qualité produit non seulement des connaissances de qualité, mais également des capacités. Les définitions dominantes de la qualité scientifique restent fortement centrées sur la rigueur méthodologique, les publications et les critères de carrière individuels. Ces dimensions demeurent essentielles, mais elles ne suffisent plus à rendre compte de la valeur réelle de la recherche dans les sociétés où elle est produite, ni à soutenir des trajectoires professionnelles adaptées aux besoins des systèmes de recherche africains ou à orienter des carrières de recherche.

La qualité d'une recherche devrait également pouvoir être appréciée à partir de la pertinence des questions qu'elle pose, de sa capacité à dialoguer avec les acteurs concernés, du respect de principes éthiques exigeants, de sa contribution au débat public, de son utilité pour l'action collective et de sa capacité à reconnaître la pluralité des savoirs mobilisés, y compris les savoirs autochtones, locaux et issus des territoires. Une telle approche suppose de reconnaître pleinement la complémentarité entre recherche théorique et recherche appliquée, entre production académique et contribution aux politiques publiques, toutes deux essentielles à la vitalité des systèmes de recherche.

Dans cette perspective, l'évaluation d'un parcours de recherche ne devrait pas s'arrêter aux résultats qu'il produit au cours de son financement. Elle devrait également prendre en compte ce qu'il rend possible dans la durée. Une recherche contribue à renforcer un système lorsqu'elle permet d'identifier de nouvelles questions de recherche, des cadres théoriques et des nouvelles méthodes, de développer des compétences et des communautés de réflexion, de préserver des données, de consolider des équipes, de construire des partenariats durables, de préserver des ressources scientifiques et d'élargir la capacité collective à produire et débattre des connaissances de haute qualité.

Nous appelons à réformer les systèmes d'évaluation, de publication et de progression de carrière, notamment dans les espaces académiques africains francophones tels que le CAMES, afin de reconnaître, aux côtés des publications scientifiques, les contributions à l'action publique, la production et le partage de données, l'encadrement doctoral, l'animation de réseaux de recherche, la vulgarisation et l'engagement institutionnel. Cette évolution doit permettre aux chercheurs, et surtout aux jeunes chercheurs, de construire des carrières combinant excellence scientifique et engagement sociétal, recherche fondamentale et appliquée, collaboration et production académique. Promouvoir une culture de la qualité scientifique fondée sur l'équité exige des mécanismes d'évaluation transparents, des pratiques éthiques exigeantes et le renforcement des dispositifs africains d'assurance qualité. Elle suppose également de renforcer les revues,

plateformes de publication et dispositifs d'évaluation africains, afin que la qualité de la recherche soit appréciée à partir de la diversité de ses contributions et non à la seule lumière d'indicateurs bibliométriques produits hors du continent. (2)

Pour construire des systèmes de recherche durables et résilients, nous affirmons la nécessité de :

6. Passer du financement des projets au renforcement des systèmes de recherche

Les financements de la recherche sont encore largement organisés autour de projets individuels, limités dans le temps et évalués principalement à partir de leurs résultats immédiats. Ces financements ont permis des avancées importantes, mais ils ne suffisent pas à construire les capacités scientifiques durables auxquelles l'Afrique francophone aspire.

Les systèmes de recherche se renforcent dans la durée, à travers la formation d'équipes diversifiées, l'accumulation de compétences scientifiques, techniques et collaboratives, de données, d'infrastructures, de réseaux et d'institutions capables de définir leurs propres priorités en dialogue avec leurs sociétés. À l'inverse, lorsque les financements demeurent fragmentés, de court terme ou insuffisamment coordonnés, ils risquent d'accroître la dépendance des acteurs à des opportunités et agendas externes plutôt que de consolider les capacités collectives de production et d'utilisation des connaissances.

Nous affirmons que toute politique de financement de la recherche devrait poursuivre un triple objectif : produire des connaissances nouvelles, enrichir les infrastructures de mutualisation et de distribution des connaissances, et renforcer les systèmes complexes qui rendent possible la production scientifique. Cela implique de soutenir non seulement les projets, mais aussi les institutions, les équipes avec plusieurs rôles, incluant les rôles de gestion, coordination et valorisation, le mentorat, les réseaux, les infrastructures de données, les mécanismes nationaux de coordination de la recherche et les agendas scientifiques définis localement.

Nous appelons les gouvernements, les organismes de financement et les partenaires du développement à faire du renforcement des systèmes de recherche dans leur ensemble un objectif explicite de leurs investissements dans la recherche.

2 Les Recommandations de l'UNESCO de 2017 et de 2021 appellent à une réforme des systèmes d'évaluation de la recherche afin qu'ils reconnaissent la diversité des contributions scientifiques. La Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017, §34) préconise des dispositifs prenant en compte l'ensemble des missions des chercheurs, notamment l'enseignement, l'encadrement, la collaboration, la diffusion et la communication scientifiques, en combinant indicateurs quantitatifs et évaluation par les pairs. La Recommandation sur la science ouverte (2021, §20(b) et (c)) invite pour sa part à réviser les critères d'évaluation des carrières, en s'inspirant notamment de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), et à mieux valoriser les données FAIR, les logiciels, les ressources éducatives, les activités d'enseignement et l'engagement auprès de la société.

7. Faire de la production et de la circulation de connaissances un objectif transversal du développement

L'augmentation des budgets consacrés à la recherche demeure indispensable. Toutefois, le renforcement des systèmes de recherche ne dépend pas uniquement des crédits spécifiquement alloués à la recherche. Il suppose également de transformer des engagements de longue date, tels que l'objectif continental et au sein des institutions multilatérales de consacrer 1 % du PIB à la recherche et au développement ou les ambitions portées par les stratégies continentales, en trajectoires budgétaires crédibles, prévisibles et suivies dans le temps. Les investissements dans la santé, l'éducation, l'agriculture, l'environnement, les infrastructures, le numérique ou l'action publique produisent déjà des connaissances, des données et des apprentissages. Il suppose aussi d'explorer systématiquement les sources de financement alternatives au sein des pays. Qu'ils soient publics ou privés, nationaux ou internationaux, ils peuvent contribuer davantage encore au développement des capacités scientifiques s'ils intègrent explicitement ces objectifs dans leur conception, leur financement et leur évaluation.

Faire de la production de connaissances un objectif transversal du développement suppose également de mieux articuler les politiques de recherche et les politiques sectorielles. Cela implique de renforcer les mécanismes interministériels de pilotage de la recherche, afin d'inscrire la production et l'utilisation des connaissances dans la planification et la budgétisation de l'ensemble de l'action publique. La production de connaissance comme objectif transversal du développement suppose également de créer un environnement réglementaire, fiscal et financier favorable à l'investissement du secteur privé dans la recherche, l'innovation et le renforcement des capacités scientifiques, afin d'encourager des engagements durables au-delà du seul financement ponctuel de projets.

Nous appelons les gouvernements, les organismes de financement et les partenaires du développement à investir sur le long terme dans la recherche et dans des mécanismes de pilotage interministériel, des dispositifs de commande publique de recherche et des agendas nationaux de recherche, des conventions de collaboration entre recherche et secteur privé, l'intégration de volets « connaissance/données » dans les programmes sectoriels (santé, agriculture, numérique, etc.), permettant d'inscrire durablement la production de connaissances au cœur des stratégies de développement.

Engagements et suivi

Les signataires s'engagent à suivre la mise en œuvre de cette Déclaration au moyen d'indicateurs partagés et d'une revue périodique.

L'établissement d'un cadre de pilotage de la Déclaration de Dakar a été décidé, à l'initiative du GDN et du LASPAD. Les membres de ce cadre, issus de plusieurs institutions scientifiques, seront chargés d'identifier des points focaux par pays concernés par la Déclaration. Sur une base de rapports périodiques, le cadre de pilotage et les points focaux nationaux seraient chargés de :

- Etablir une situation de référence à partir d'un nombre limité d'indicateurs pour poser les bases d'une comparaison et d'un suivi fiables, crédibles et durables;
- Proposer des pistes pour structurer les systèmes nationaux de recherche et pour réformer les méthodes l'évaluation des carrières académiques suivant l'esprit de la Déclaration de Dakar;
- S'impliquer pleinement dans la diffusion des rapports de manière à les rendre accessibles aux utilisateurs des travaux de recherche en sciences sociales.

Communauté de la Déclaration de Dakar

Signataires fondateurs

Organisations adhérentes et de soutien

Adhérent.es individuel.les